



Autorisation décennale de dragage 2026 / 2036

1- Préambule

Les Amis de Saint Brevin (ASB) comprennent tout à fait l'enjeu économique de mettre en œuvre ces opérations de dragage des ouvrages maritimes, mais sont soucieux de la dégradation de l'environnement et de la fragilité de notre estuaire qui subit de nombreuses contraintes en raison des activités humaines.

Aussi, notre association souhaite poser les questions suivantes, en raison de **l'effet cumulatif du projet EOLE et des dragages** prévus par cette nouvelle autorisation (2026-2036), sachant que ces 2 projets se situent dans un secteur géographique très proche.

2- Pollution sonore

Remarques des ASB

- **Concernant le bruit**, les travaux de dragage annoncés viendront s'ajouter à ceux déjà en place pour garantir la bonne circulation des navires dans l'estuaire et ses accès. Par conséquent, les populations avoisinantes de St Nazaire ainsi que celle de St Brevin qui vivent déjà dans un environnement industriel bruyant seront concernées par une aggravation des niveaux sonores, en raison de l'augmentation des volumes de sédiments extraits.
Le projet EOLE sur flotteurs devrait également dégrader la situation sonore en particulier lors de la phase de construction du quai, avec la mise en place des multiples pieux qui lui serviront d'assise.
Ensuite lorsque le quai sera opérationnel, les activités EOLE, ainsi que les autres activités de transport de "colis lourds" seront, elles aussi source d'augmentation des bruits. Il faut noter que les émissions sonores générées par les activités industrielles de St Nazaire se répercutent de manière forte sur la commune de St Brevin, car aucun obstacle ne les freine sur l'eau, et que sous l'eau ce phénomène est amplifié.

Questions des ASB

Quelles seront les actions mises en place pour limiter les bruits ? à la fois les mesures techniques, ainsi que les restrictions des horaires d'intervention, y aura-t-il des travaux de dragage la nuit, le W.E, les jours fériés, pendant les vacances scolaires ?
Une charte sur le bruit portée à la connaissance des associations est nécessaire.

3- Pollution sédimentaire

3.1 Seuils de pollution

Constat :

- **Concernant les sédiments** vous indiquez dans le dossier :
"L'analyse des différentes techniques met en évidence que les besoins de dragage des Chantiers de l'Atlantique nécessitent des filières de gestion **capables d'absorber d'importants volumes de sédiments.**
La filière la plus adaptée est celle actuellement mise en œuvre : la remise en suspension dans

l'estuaire. Cette technique permet de gérer d'importants volumes de sédiments à des coûts acceptables en favorisant la continuité sédimentaire dans l'estuaire sans engendrer d'incidence significative sur la qualité du milieu".

Par contre vous indiquez également à partir des résultats des analyses réalisées en 2023 synthétisés ci-dessous que :

"Les sédiments présents dans la forme C présentent une qualité plus dégradée. On note des dépassements du seuil N1 en Chrome, Mercure, Nickel et Zinc. On note également des dépassements du seuil N2 en cuivre".

"Les Chantiers de l'Atlantique réalisent des diagnostics sédimentaires de manière annuelle. Les tableaux ci-dessous synthétisent les dépassements de seuils N1 et N2 observé entre 2019 et 2022. Ces résultats mettent en évidence :

Dépassement des seuils N1 :

- dépassements réguliers en Arsenic** que ce soit dans les ouvrages portuaires qu'à l'extérieur dans l'estuaire ;
- dépassements réguliers en Zinc et Nickel** dans les ouvrages portuaires ;

Dépassements des seuils N2 :

- dépassements réguliers en cuivre dans la forme C** (points A à F) ;
- on observe également de manière surprenante des **dépassements réguliers au niveau de la prise d'eau de la forme B** (point N)".

Vous écrivez également : **"La qualité des sédiments est considérée comme un enjeu fort du projet**, notamment au regard des opérations de remises en suspension mises en œuvre par les Chantiers de l'Atlantique".

Questions et remarques des ASB :

Les ASB demandent s'il est possible de prendre des précautions particulières pour les extractions de sédiments des formes, et en particulier de la C, en ne les rejetant pas dans la Loire, et en s'appuyant sur le principe ERC.

Même si selon l'étude les rejets ne sont pas importants // au volume des sédiments circulant dans l'estuaire, on sera malgré tout sur des volumes significatifs (en moyenne 320 000m3), ce qui impactera nécessairement un milieu vivant déjà fragilisé.

Est-il prévu de "creuser" les formes B et C pour permettre la réalisation des futures navires ou paquebots en plus des opérations de dragage ?

3.2 Impact sur la qualité de l'eau

Remarques des ASB :

- Les rejets de sédiments en Loire risquent de **dégrader la qualité des eaux de baignade** des communes touristiques avoisinantes en libérant des particules qui resteront en suspension dans l'eau et qui ne seront pas de nature à inviter les touristes à la baignade, voire même à les dissuader de venir en vacances dans la région.
- Ces dragages et rejets risquent dans le temps de modifier les dépôts de sédiments sur nos plages et accentuer les phénomènes d'accrétion et creusement du littoral.

Question des ASB :

Les ASB demandent si une étude d'impact a été conduite sur les communes touristiques de proximité sur ces 2 points ?

3.3 Impact lié au mode de largage des sédiments

Constat : le largage de sédiment s'effectue dans l'estuaire.

Questions et remarques des ASB :

- **Y-a-t-il eu une évolution sur le process d'évacuation des sédiments par rapport au contrat des 10 années précédentes ? Les sédiments étaient-ils déjà rejetés dans l'estuaire comme cela est prévu dans le futur contrat 2026/ 2036 ?**
- **Avec le projet EOLE, les sédiments seront majoritairement clapés au large, et retraités à terre pour les plus pollués (même si aujourd'hui la filière n'existe pas), pourquoi ces solutions de dispersion plus lointaine et de retraitement à terre n'ont-elles pas été retenues ?**

3.4 Impacts sur la biodiversité et coquillages

Constat 1 :

Vous indiquez dans le dossier que "les opérations de dragage et de gestion des sédiments peuvent engendrer différents types d'incidences :

Une augmentation de la teneur en matière en suspension dans la masse d'eau.

Une diminution de la teneur en oxygène dissous dans la masse d'eau.

Un relargage de contaminants potentiellement contenus dans les fractions fines.

Un relargage de bactéries ou de phytoplancton dans la masse d'eau.

Un déversement ou rejet accidentel de polluants : les engins maritimes contiennent des produits polluants tels que les carburants, les huiles de moteur, etc. Des fuites ou écoulements peuvent potentiellement polluer de manière accidentelle le milieu aquatique (colonne d'eau et sédiments) en cas d'avaries.

Ainsi, les opérations de dragage en remobilisant des sédiments peuvent influencer la remobilisation des contaminants particuliers (en particulier le cadmium) vers le dissous et **impacter les organismes filtreurs.**"

Vous indiquez également : "L'autre facteur de risque serait lié à la consommation des produits de la mer (par exemple les organismes filtreurs comme les moules, les huîtres, etc.). La zone de production conchylicole située à proximité de l'estuaire (44.09) est classée EO à B pour les bivalves non fouisseurs ce qui signifie que les coquillages peuvent être commercialisés après avoir été traités dans un centre de purification agréé ou après repaquage dans une zone spécifiquement agréée pour cette opération (classement B) ou que la récolte est soumise à autorisation préalable et sous conditions particulières (arrêté préfectoral spécifique lors de l'exploitation) (classement EO).

L'ARS préconise également au consommateur de faire cuire ces coquillages avant consommation".

"La qualité des gisements de coquillages est moyenne à médiocre et stable depuis de nombreuses années".

"Pour l'homme, la consommation de coquillages ou de poissons contaminés représente la seule voie d'exposition aux toxiques".

Questions et remarques des ASB :

Les ASB proposent que des mesures précises et très régulières (métaux lourds en particulier...) **soient réalisées** sur les **populations de palourdes qui se situent sur le banc de la plage de St Brevin**, où de nombreux pêcheurs à pied (particuliers et professionnels) sont présents à chaque grande marée.

Objectif : établir un état des lieux (N0) avant ces 2 projets et ensuite réaliser des mesures régulières par un organisme indépendant.

Même demande au niveau des **parcs de moules qui se situent en face de St Michel et de la Plaine sur mer.**

Les ASB demandent si une étude d'impact a été conduite sur les conséquences d'une dégradation sanitaire des coquillages **à la fois pour les professionnels et pour les activités de loisirs.**

Constat 2

Phénomène d'accumulation : vous indiquez dans le dossier que "L'accumulation des substances chimiques par les organismes marins peut s'effectuer au travers de réseaux trophiques (bioaccumulation). Les phénomènes de transfert et de bioaccumulation sont d'une très grande complexité et varient considérablement en fonction des conditions physico-chimiques, des substances chimiques et de leur spéciation, ainsi que des espèces concernées. Il apparaît difficile de quantifier l'influence relative des dragages sur la contamination de la chaîne trophique, par rapport au contexte général de l'estuaire".

"Une étude du GIP Seine Aval (2023) cite que les dragages d'entretien comme **pouvant affecter les anguilles**, tout en précisant qu'aucune étude n'a été menée sur ce sujet.

En estuaire de Loire, tout comme dans les autres estuaires concernés par l'anguille, les connaissances sur l'espèce (habitats, répartition au sein de l'estuaire, densité de population, état physiologique, ...) et ses phases de vie (civelles, anguillettes) restent très lacunaires et fragmentées malgré le niveau d'enjeu qu'elle représente".

Questions et remarques des ASB :

Au-delà des anguilles et civelles, de nombreux poissons remontent la Loire, vivent et se reproduisent dans l'estuaire, de la même manière que pour les coquillages, **les ASB demandent qu'une étude soit effectuée sur les polluants retrouvés dans la chair des poissons, ce qui permettra de disposer d'une (base N0), et qu'ensuite des mesures régulières soient réalisées pour suivre les évolutions, avec analyse en comité de suivi.**

Concernant les vasières qui bordent l'estuaire de la Loire, et qui recevront inévitablement les polluants mis en suspension, et avec les nombreuses espèces de migrateurs qui s'arrêtent pour se ressourcer, et les nombreux oiseaux qui s'y reproduisent, **quels seront les impacts des polluants sur cette faune migratoire et locale ?**

4- Pollution de l'air

Questions et remarques des ASB :

Concernant la pollution de l'air: les ASB souhaiteraient avoir une idée de la pollution qui découlera des travaux de dragage (DAS et pompes) sur la base d'extractions moyenne de 320 000 m3 de sédiments à l'année.

Dans le cadre de ce projet , y a-t-il d'autres engins susceptibles d'apporter une pollution complémentaire ?

4- Gouvernance

Constat :

Un comité de de suivi des opérations de dragage sera réalisé annuellement par les Chantiers de l'Atlantique de façon à présenter :

- Le bilan de l'activité dragage de l'année ;
- Le bilan des suivis de la qualité des sédiments réalisés ;

Les prévisions dragages de l'année A+1 :

- Décision si besoin d'un porter à connaissance en cas de risque de dépassement des 450 000m3 ;
- Décision sur le nombre de suivi de la qualité des sédiments de la forme C à réaliser dans l'année en fonction du nombre et du séquençement des dragages de la forme C prévus : au minimum 1 diagnostic des sédiments de la forme C jusqu'à 3 au maximum par an.

Questions des ASB :

Les ASB demandent à participer à ce comité de suivi.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à nos remarques et questions.

Le Président des ASB
Serge Pucelle